

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPIDE ET L'USP

Le 21 juin 2012, Charles de Batz de Trenquelléon, directeur général de l'EPIDE, et M. Claude Tarlet, Président de l'Union des entreprises de Sécurité Privée, signeront une convention nationale de partenariat au centre EPIDE de Montry (77) en présence de M. Gilles Schaeffer, directeur du centre, de l'équipe pédagogique et des jeunes bénéficiant du dispositif d'insertion sociale et professionnelle.

L'Union des Entreprises de Sécurité Privée (USP) est la première organisation du secteur de la sécurité privée et représente une centaine d'entreprises. Concernant les jeunes de l'EPIDE, le domaine professionnel de la sécurité représente plus de 35% de leurs choix professionnels et environ 30% des contrats de travail à l'issue de leurs parcours sont signés dans la sécurité publique et privée (15% dans la sécurité publique et 15% dans la sécurité privée). Par conséquent, l'objectif de cette convention est de rapprocher l'offre et la demande en facilitant l'accès à l'emploi des volontaires dans le secteur de la sécurité privée grâce aux efforts conjoints des deux partenaires. Ainsi, l'EPIDE s'engage à répondre aux besoins de recrutement des entreprises membres de l'USP en leur présentant des jeunes dont le projet professionnel et les compétences correspondent à leurs attentes. De son côté, l'USP (ou les entreprises membres) communiquent à l'EPIDE des offres d'emplois en précisant les profils recherchés et les pré-requis nécessaires.

L'objectif est d'intégrer 100 jeunes par an au sein des entreprises membres de l'USP, particulièrement sur les régions PACA, Rhône-Alpes, Nord et Île-de-France.

A propos de l'EPIDE

Créé en août 2005 et placé sous la triple tutelle des ministères de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'EPIDE est un établissement public qui compte 20 centres accueillant des jeunes âgés de 16 à 18 ans orientés par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ou de 18 à 25 ans particulièrement éloignés de l'emploi (retard ou échec scolaire, sans diplôme ni qualification professionnelle, sans emploi, en risque de marginalisation). Ils font tous acte de candidature volontaire. La mission de l'EPIDE est l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes au terme d'un parcours pédagogique pouvant aller de 8 à 24 mois, exclusivement dispensé sous le régime de l'internat de semaine. Ce parcours vise à restaurer la confiance et l'estime de soi ainsi que l'acquisition de l'autonomie et les codes et savoirs de base nécessaires pour devenir employable. Le programme conjugue simultanément un travail en profondeur sur le savoir-être, une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire et la mise en œuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Le projet pédagogique est original : il allie une dynamique collective d'inspiration militaire à travers un cadre structurant (uniforme, internat de semaine, horaires, règlement intérieur...) et un accompagnement personnalisé et individualisé inspiré du modèle des travailleurs sociaux pour répondre aux besoins de chaque jeune et des attentes de leurs futurs employeurs.

Près d'un jeune sur deux est inséré grâce aux partenariats noués entre l'EPIDE et de nombreuses sociétés dans les domaines des services aux entreprises (notamment la sécurité), le BTP, les services aux personnes, l'hôtellerie-restauration, les métiers du transport et de la logistique...

Plus d'informations sur l'EPIDE ? www.epide.fr

Contact Presse EPIDE

Mélanie Monneret, Conseillère communication du directeur général

Etablissement Public d'Insertion de la Défense - www.epide.fr

Tel : 01 49 65 28 18 / 06 82 94 90 11 - melanie.monneret@epide.fr